

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, lors de sa séance ordinaire qui sera tenue le 12 décembre 2016 à 19 h, à la salle du conseil sise au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, statuera sur une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble portant le numéro 2630, boulevard Gouin Est, lequel est érigé sur le lot 1742225 du cadastre du Québec.

Cette dérogation mineure autoriserait pour l'immeuble un taux d'implantation au sol inférieur au maximum prescrit, soit de 21,8 % au lieu de 30 %, et ce, malgré le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274).

Toute personne intéressée pourra être entendue par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande au cours de cette séance.

Pour information, veuillez vous adresser à la Direction du développement du territoire : 514 872-3469.

DONNÉ à Montréal, ce vingt-troisième jour de novembre deux mille seize.

Chantal Châteauvert
Secrétaire d'arrondissement